

## Communiqué de presse Service de la voirie

### Avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2023 Baisse de la taxe déchets

**Bonne surprise pour les citoyens et citoyennes de la Ville du Locle. Au vu du bouclage du compte déchets entreprises et ménages au 31 décembre 2022, le résultat permet de revoir la taxe déchets à la baisse, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

Les mesures prises ces dernières années pour une rationalisation de la prise en charge des déchets portent leurs fruits. En effet, la pose de Molok dans les endroits clés de la ville a permis la suppression du ramassage « porte à porte », et, en corrélation, la diminution de 1/3 de la main d'œuvre par collecte.

La nouvelle usine de tri pour le papier et le carton installée par Vadec SA à Colombier représente également une diminution de 50% de la main d'œuvre précédemment nécessaire à l'interne.

Enfin, une réorganisation de la déchetterie des Brenets a aussi permis de faire quelques économies.

#### **En chiffres :**

- **La taxe déchets « Ménages »** voit une baisse au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de 16.8% et passera donc de Fr. 110.- à Fr. 91,55 TTC. (pour rappel, la taxe est dégressive en fonction du nombre de personnes en ménage)
- **La taxe déchets « Entreprises »** voit une baisse au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de 19% et passera de Fr. 22,62 à Fr. 18,31 TTC par emploi

Le détail chiffré des comptes « déchets » se trouve sur le Powerpoint joint à ce communiqué de presse.

Bernard Vaucher  
Chargé de promotion et de communication  
de la Ville du Locle

Le Locle, le 23 mars 2023

*Pour tous renseignements complémentaires ou pour vous mettre en relation avec les personnes concernées, Bernard Vaucher, chargé de promotion et de communication de la Ville du Locle, est à votre disposition au no de tél. 032 933 84 14.*